

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DFPE 219 : Subventions (625.204 euros) et avenants n° 6 avec l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B) (20e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 24 février 2017 par l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B.) et la Ville de Paris ;

Vu les avenants n° 3 signés le 11 octobre 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 les conventions susvisées ;

Vu les avenants n° 5 signés le 30 décembre 2020 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2021 les conventions susvisées ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6e Commission ;

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 6 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville ayant son siège social 162, rue de Belleville (20e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 225.629 euros est allouée à l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville pour la crèche collective Françoise Lagrange située 27/29, rue Levert (20e) (N° Tiers PARIS ASSO : 20264, N° de dossier 2021_06736).

Article 3 : Une subvention de 294.949 euros est allouée à l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville pour la crèche collective Les Passerelles située 4-6 rue des Montiboefus (20e) (N° Tiers PARIS ASSO : 20264, N° de dossier 2021_06150).

Article 4 : Une subvention de 104.626 euros est allouée à l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville pour le multi-accueil de Belleville situé 162, rue de Belleville (20e) (N° Tiers PARIS ASSO : 20264, N° de dossier 2021_06737).

Article 5 : Les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO